



L'Ordre National infirmier ne gagnera pas sa légitimité en surfant sur la peur

Dans un communiqué en date du 13 janvier, l'Ordre National des Infirmiers (ONI), se présentant comme un grand défenseur de la morale et des droits, a estimé nécessaire de sur-réagir alors que venaient de se produire les attentats à Paris sur un article de presse concernant la situation d'un étudiant en soins infirmiers, condamné à une lourde peine de prison pour des actes liés au terrorisme .

Par ailleurs, il est à noter que cela ne garantit nullement l'éthique de l'ensemble des professionnels puisque par définition, le casier judiciaire ne correspond qu'à une période de la vie d'un individu.

Par cette nouvelle opération de communication, l'ONI démontre une nouvelle fois qu'il n'est qu'une institution procédurière, plus soucieuse d'établir un pouvoir exclusivement coercitif sur l'ensemble de la profession que de se soucier de ce qui préoccupe les soignants et de justifier une existence et une légitimité que l'énorme majorité des professionnels ne lui reconnaisse pas, quitte à « surfer » sur les peurs, et utiliser des méthodes populistes !

- A l'heure où se débat au parlement la loi "MACRON" qui remet en cause des droits des salariés,
- A l'heure où les professionnel-le-s vivent des **conditions de travail de plus en plus difficiles**,
- A l'heure où ils et elles **revendiquent une évolution de leur métier et la reconnaissance de leurs qualifications**.
- A l'heure où ils et elles **posent clairement des questions concernant leur formation et leur place dans le système de soins français**, qu'il soit public ou privé...

Personne n'entend l'ONI s'émouvoir de la situation des professionnels qu'il prétend représenter !!



Pour la CGT, l'ordre infirmier n'a aucune leçon de moralité à donner à quiconque, et encore moins à la profession, surtout quand il fait de la peur et des menaces « d'interdiction d'exercices » son fond de commerce...

La Fédération de l'Hospitalisation Privée surfant sur la brèche ouverte par les pratiques de l'ONI réclame désormais l'inscription à l'ONI pour les infirmier-e-s souhaitant exercer dans les cliniques.

Ce nouvel élément conforte la CGT dans sa position de rejet de l'ONI qui démontre, une fois encore, le peu d'intérêt qu'il porte en réalité aux droits, garanties et revendications des professionnels infirmier-e-s.

Pour ces motifs, la CGT réaffirme son rejet de tous les ordres professionnels et exige de la ministre le respect de ses engagements visant à faire évoluer rapidement la législation pour rendre facultatif l'inscription à l'Ordre infirmier pour les salarié-e-s.

Montreuil, le 29 janvier 2015